

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 17 mars 2016
--

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Denis OTT, excusé,
- M. Pascal VETTER, non excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/02/2016
3. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
4. Programmation des travaux d'accessibilité 2016 des bâtiments communaux
5. Achat de terrain
6. Vente du presbytère et de ses dépendances
7. Mise en place de plaques de rues bilingues
8. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
9. Examen et adoption du compte administratif 2015
10. Examen et adoption du compte de gestion 2015
11. Affectation du résultat
12. Fixation des taux des contributions directes
13. Fixation des subventions versées aux associations
14. Examen et adoption du budget primitif 2016
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2016

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2016 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal est avisé de la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de la part de l'Association Parents Actifs pour l'organisation d'une boum le samedi 23 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord en précisant que toute casse ou perte de vaisselle sera facturée à l'association.

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au mois de septembre 2015, la commune avait demandé un échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans. Cette demande a obtenu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées en date du 20 janvier 2016.

Lors des préparations budgétaires 2016, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 25 500 € TTC, soit 21 250,00 €HT, aux travaux d'accessibilité.

Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises de la région.

Ainsi, il est proposé de réaliser cette année, une rampe d'accès à l'église et la création d'un parking « handicapé » ainsi que la mise en place de bandes ou clous podotactiles et nez de marche contrastés sur une partie des bâtiments communaux.

Montant estimatif du coût des travaux :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter les travaux susvisés pour la mise en place d'une rampe d'accès à l'église et les aménagements podotactiles et nez de marche pour la mairie, la bibliothèque et l'église ainsi que la mise en place de contremarche contrastées sur l'escalier d'entrée de la mairie
- de fixer le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT, soit 25 482,47 €TTC

Recettes :

Autofinancement :	11 988,31 €
DETR (40 % du montant HT) :	8 494,16 €
Enveloppe parlementaire :	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR), des sénateurs par le biais de leur enveloppe parlementaire, ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

5. ACHAT DE TERRAIN

Lors d'une récente réunion de travail, le conseil municipal a recherché une solution pour l'agrandissement du terrain de football actuel. Une première phase consiste à acquérir le terrain jouxtant l'actuel terrain.

Après plusieurs entrevues, Monsieur le Maire et le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 933 d'une surface de 31,46 ares, sont tombés d'accord pour le rachat par la commune d'une surface d'environ 13,5 ares à l'arrière de la propriété, au prix de 170 €TTC l'are.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- valide l'achat de la parcelle au prix de 170 €TTC l'are (la surface précise sera connue après arpentage de la parcelle),
- charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour l'arpentage de la parcelle,
- charge Monsieur le Maire de solliciter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de géomètres, de notaire ainsi que le coût de la mise en place d'un grillage et d'un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 5 mètres lors de l'agrandissement du terrain de football.

Adopté à l'unanimité.

6. VENTE DU PRESBYTERE ET DE SES DEPENDANCES

Lors d'une récente réunion de travail et suite à une visite des lieux, le conseil municipal a étudié le « devenir » du presbytère. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais après discussion et compte-tenu de l'état actuel du bâtiment et des finances de la commune, il n'est pas opportun de le réhabiliter. Il est donc décidé de procéder à sa vente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches pour la vente de la propriété.

7. MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les plaques de rues actuellement en place sont pour certaines en mauvais état et nécessitent leur remplacement.

Afin de sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique régional, et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Alsace soutient et encourage les communes pour la mise en place des plaques de rues bilingues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter le principe de la mise en place des plaques de rues bilingues dans toute la commune, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- d'approuver l'acquisition des plaques de rues et leurs accessoires dans la limite d'un montant estimatif TTC de 6 500 € prévus à l'article budgétaire 2181 du budget primitif 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter diverses entreprises et à signer tout document y afférant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant contribuer au financement du projet auprès de la Région Alsace ou de tout autre organisme susceptible d'y participer.

8. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre de la restitution de la compétence de la voirie aux communes au 1^{er} janvier 2016, un fonds de concours d'un montant de 30 760,63 € reste dû à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, article 2041512 et doit être amortie dès l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 30 760,63 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017, soit :

- ✓ 2017 : 6152,63 €
- ✓ 2018 : 6152 €
- ✓ 2019 : 6152 €
- ✓ 2020 : 6152 €
- ✓ 2021 : 6152 €

Adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« **Section fonctionnement** » :

Total des recettes :		556 483,05 €
Total des dépenses :	-	462 696,46 €
↳ Excédent de fonctionnement 2015 :	+	93 786,59 €
+ Résultat antérieur reporté 2014 :	+	0,00 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	93 786,59 €

« **Section investissement** » :

Total des recettes :		565 437,84 €
Total des dépenses :	-	565 792,74 €
↳ Déficit d'investissement 2015 :	-	354,90 €
+ Solde d'exécution d'investissement 2014 :	-	12 136,38 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	11 781,48 €

Reste à réaliser :

Néant

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'**unanimité**, le compte administratif ainsi présenté.

10. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'**unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice		2015
Constatant que le compte administratif présente :		
- un excédent de fonctionnement de	93 786,59 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	
Et que le compte administratif présente :		
- un excédent d'investissement de	0,00 €	A
- un déficit d'investissement de	354,90 €	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2014	12 136,38 € B
et des restes à réaliser d'investissement	2015	0,00 € C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2016	0,00 €
ceci représente BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	0,00 €
un excédent du solde d'exécution 001 de		11 781,48 € reporté sur la ligne 001

Le conseil municipal, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
93 786,59 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	93 786,59 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
93 786,59 €	couvrir le besoin de financement	0,00 €	1068	93 786,59 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	93 786,59 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				0,00 €

Adopté à l'unanimité.

12. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les aides et dotations ne cessant de baisser, le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2016, décide d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 de 5 %, ainsi par exemple pour la taxe d'habitation le taux passe de 13,29 % à 13,95 %.

	Bases prévisionnelles 2016	Pour mémoire taux appliqués en 2015	Taux votés en 2016	Produits attendus avec augmentation de 5%
Taxe d'habitation	1 011 000,00 €	13,29 %	13,95 %	141 034,00 €
Taxe foncière (bâti)	630 200,00 €	9,07 %	9,52 %	59 995,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 300,00 €	35,20 %	36,96 %	10 829,00 €
Total	1 670 500,00 €			211 858,00 €

Adopté à l'unanimité.

13. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Football-Club (participation à l'entretien du terrain)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €

Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
Subventions exceptionnelles	2 600,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, article 6574.

ADOPTE à l'unanimité.

14. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif pour l'exercice 2016, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

☛ <u>Dépenses :</u>		571 096,59 €
☛ <u>Recettes :</u>	477 310,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 93 786,59 €	
Total :	↳	571 096,59 €

Investissement :

☛ <u>Dépenses :</u>		172 694,97 €
☛ <u>Recettes :</u>	160 913,49 €	
+ solde d'exécution d'investissement reporté 001	+ 11 781,48 €	
Total :	↳	172 694,97 €

Montant total du budget : 743 791,56 €

Adopté à l'unanimité.

15. DIVERS

Commission « forêt » : M. Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt » informe le conseil municipal qu'il a reçu en compagnie de M. le Maire et M. Haehnel en date du 3 mars 2016 le garde-forestier, M. Blanc et le responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat, M. Donzé pour des éclaircissements sur le bilan financier. Un certain nombre de questions sont restées sans réponse et M. Donzé s'est engagé à fournir les explications demandées. Dans l'attente de son retour d'information, le conseil municipal sursoit à l'approbation du programme des travaux et de coupes 2016.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une demande de permis de construire déposée par Mme Audrey HOHMANN pour la construction d'une maison individuelle au 47, rue du Moulin, section D n° 191 ;
- une déclaration préalable déposée par M. et Mme Daniel HOLVECK pour la construction d'une piscine, 28 rue Finkwiller, section C n° 902, 903, 904 et 905.

Clôture de la séance à 22h00.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 17 mars 2016
--

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Denis OTT, excusé,
- M. Pascal VETTER, non excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/02/2016
3. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
4. Programmation des travaux d'accessibilité 2016 des bâtiments communaux
5. Achat de terrain
6. Vente du presbytère et de ses dépendances
7. Mise en place de plaques de rues bilingues
8. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
9. Examen et adoption du compte administratif 2015
10. Examen et adoption du compte de gestion 2015
11. Affectation du résultat
12. Fixation des taux des contributions directes
13. Fixation des subventions versées aux associations
14. Examen et adoption du budget primitif 2016
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2016

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2016 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal est avisé de la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de la part de l'Association Parents Actifs pour l'organisation d'une boum le samedi 23 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord en précisant que toute casse ou perte de vaisselle sera facturée à l'association.

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au mois de septembre 2015, la commune avait demandé un échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans. Cette demande a obtenu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées en date du 20 janvier 2016.

Lors des préparations budgétaires 2016, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 25 500 € TTC, soit 21 250,00 €HT, aux travaux d'accessibilité.

Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises de la région.

Ainsi, il est proposé de réaliser cette année, une rampe d'accès à l'église et la création d'un parking « handicapé » ainsi que la mise en place de bandes ou clous podotactiles et nez de marche contrastés sur une partie des bâtiments communaux.

Montant estimatif du coût des travaux :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter les travaux susvisés pour la mise en place d'une rampe d'accès à l'église et les aménagements podotactiles et nez de marche pour la mairie, la bibliothèque et l'église ainsi que la mise en place de contremarche contrastées sur l'escalier d'entrée de la mairie
- de fixer le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT, soit 25 482,47 €TTC

Recettes :

Autofinancement :	11 988,31 €
DETR (40 % du montant HT) :	8 494,16 €
Enveloppe parlementaire :	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR), des sénateurs par le biais de leur enveloppe parlementaire, ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

5. ACHAT DE TERRAIN

Lors d'une récente réunion de travail, le conseil municipal a recherché une solution pour l'agrandissement du terrain de football actuel. Une première phase consiste à acquérir le terrain jouxtant l'actuel terrain.

Après plusieurs entrevues, Monsieur le Maire et le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 933 d'une surface de 31,46 ares, sont tombés d'accord pour le rachat par la commune d'une surface d'environ 13,5 ares à l'arrière de la propriété, au prix de 170 €TTC l'are.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- valide l'achat de la parcelle au prix de 170 €TTC l'are (la surface précise sera connue après arpentage de la parcelle),
- charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour l'arpentage de la parcelle,
- charge Monsieur le Maire de solliciter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de géomètres, de notaire ainsi que le coût de la mise en place d'un grillage et d'un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 5 mètres lors de l'agrandissement du terrain de football.

Adopté à l'unanimité.

6. VENTE DU PRESBYTERE ET DE SES DEPENDANCES

Lors d'une récente réunion de travail et suite à une visite des lieux, le conseil municipal a étudié le « devenir » du presbytère. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais après discussion et compte-tenu de l'état actuel du bâtiment et des finances de la commune, il n'est pas opportun de le réhabiliter. Il est donc décidé de procéder à sa vente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches pour la vente de la propriété.

7. MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les plaques de rues actuellement en place sont pour certaines en mauvais état et nécessitent leur remplacement.

Afin de sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique régional, et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Alsace soutient et encourage les communes pour la mise en place des plaques de rues bilingues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter le principe de la mise en place des plaques de rues bilingues dans toute la commune, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- d'approuver l'acquisition des plaques de rues et leurs accessoires dans la limite d'un montant estimatif TTC de 6 500 € prévus à l'article budgétaire 2181 du budget primitif 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter diverses entreprises et à signer tout document y afférant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant contribuer au financement du projet auprès de la Région Alsace ou de tout autre organisme susceptible d'y participer.

8. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre de la restitution de la compétence de la voirie aux communes au 1^{er} janvier 2016, un fonds de concours d'un montant de 30 760,63 € reste dû à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, article 2041512 et doit être amortie dès l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 30 760,63 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017, soit :

- ✓ 2017 : 6152,63 €
- ✓ 2018 : 6152 €
- ✓ 2019 : 6152 €
- ✓ 2020 : 6152 €
- ✓ 2021 : 6152 €

Adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« **Section fonctionnement** » :

Total des recettes :		556 483,05 €
Total des dépenses :	-	<u>462 696,46 €</u>
↳ Excédent de fonctionnement 2015 :	+	93 786,59 €
+ Résultat antérieur reporté 2014 :	+	<u>0,00 €</u>
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	93 786,59 €

« **Section investissement** » :

Total des recettes :		565 437,84 €
Total des dépenses :	-	<u>565 792,74 €</u>
↳ Déficit d'investissement 2015 :	-	354,90 €
+ Solde d'exécution d'investissement 2014 :	-	<u>12 136,38 €</u>
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	11 781,48 €

Reste à réaliser :

Néant

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'**unanimité**, le compte administratif ainsi présenté.

10. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'**unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice		2015
Constatant que le compte administratif présente :		
- un excédent de fonctionnement de	93 786,59 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	
Et que le compte administratif présente :		
- un excédent d'investissement de	0,00 €	A
- un déficit d'investissement de	354,90 €	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2014	12 136,38 € B
et des restes à réaliser d'investissement	2015	0,00 € C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2016	0,00 €
ceci représente BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	0,00 €
un excédent du solde d'exécution 001 de		11 781,48 € reporté sur la ligne 001

Le conseil municipal, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
93 786,59 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	93 786,59 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
93 786,59 €	couvrir le besoin de financement	0,00 €	1068	93 786,59 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	93 786,59 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitteur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				0,00 €

Adopté à l'unanimité.

12. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les aides et dotations ne cessant de baisser, le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2016, décide d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 de 5 %, ainsi par exemple pour la taxe d'habitation le taux passe de 13,29 % à 13,95 %.

	Bases prévisionnelles 2016	Pour mémoire taux appliqués en 2015	Taux votés en 2016	Produits attendus avec augmentation de 5%
Taxe d'habitation	1 011 000,00 €	13,29 %	13,95 %	141 034,00 €
Taxe foncière (bâti)	630 200,00 €	9,07 %	9,52 %	59 995,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 300,00 €	35,20 %	36,96 %	10 829,00 €
Total	1 670 500,00 €			211 858,00 €

Adopté à l'unanimité.

13. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Football-Club (participation à l'entretien du terrain)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €

Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
Subventions exceptionnelles	2 600,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, article 6574.

ADOPTE à l'unanimité.

14. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif pour l'exercice 2016, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

☛ <u>Dépenses :</u>		571 096,59 €
☛ <u>Recettes :</u>	477 310,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 93 786,59 €	
Total :	↳	571 096,59 €

Investissement :

☛ <u>Dépenses :</u>		172 694,97 €
☛ <u>Recettes :</u>	160 913,49 €	
+ solde d'exécution d'investissement reporté 001 :	+ 11 781,48 €	
Total :	↳	172 694,97 €

Montant total du budget : **743 791,56 €**

Adopté à l'unanimité.

15. DIVERS

Commission « forêt » : M. Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt » informe le conseil municipal qu'il a reçu en compagnie de M. le Maire et M. Haehnel en date du 3 mars 2016 le garde-forestier, M. Blanc et le responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat, M. Donzé pour des éclaircissements sur le bilan financier. Un certain nombre de questions sont restées sans réponse et M. Donzé s'est engagé à fournir les explications demandées. Dans l'attente de son retour d'information, le conseil municipal sursoit à l'approbation du programme des travaux et de coupes 2016.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une demande de permis de construire déposée par Mme Audrey HOHMANN pour la construction d'une maison individuelle au 47, rue du Moulin, section D n° 191 ;
- une déclaration préalable déposée par M. et Mme Daniel HOLVECK pour la construction d'une piscine, 28 rue Finkwiller, section C n° 902, 903, 904 et 905.

Clôture de la séance à 22h00.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 17 mars 2016
--

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Denis OTT, excusé,
- M. Pascal VETTER, non excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/02/2016
3. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
4. Programmation des travaux d'accessibilité 2016 des bâtiments communaux
5. Achat de terrain
6. Vente du presbytère et de ses dépendances
7. Mise en place de plaques de rues bilingues
8. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
9. Examen et adoption du compte administratif 2015
10. Examen et adoption du compte de gestion 2015
11. Affectation du résultat
12. Fixation des taux des contributions directes
13. Fixation des subventions versées aux associations
14. Examen et adoption du budget primitif 2016
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2016

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2016 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal est avisé de la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de la part de l'Association Parents Actifs pour l'organisation d'une boum le samedi 23 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord en précisant que toute casse ou perte de vaisselle sera facturée à l'association.

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au mois de septembre 2015, la commune avait demandé un échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans. Cette demande a obtenu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées en date du 20 janvier 2016.

Lors des préparations budgétaires 2016, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 25 500 € TTC, soit 21 250,00 €HT, aux travaux d'accessibilité.

Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises de la région.

Ainsi, il est proposé de réaliser cette année, une rampe d'accès à l'église et la création d'un parking « handicapé » ainsi que la mise en place de bandes ou clous podotactiles et nez de marche contrastés sur une partie des bâtiments communaux.

Montant estimatif du coût des travaux :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter les travaux susvisés pour la mise en place d'une rampe d'accès à l'église et les aménagements podotactiles et nez de marche pour la mairie, la bibliothèque et l'église ainsi que la mise en place de contremarche contrastées sur l'escalier d'entrée de la mairie
- de fixer le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT, soit 25 482,47 €TTC

Recettes :

Autofinancement :	11 988,31 €
DETR (40 % du montant HT) :	8 494,16 €
Enveloppe parlementaire :	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR), des sénateurs par le biais de leur enveloppe parlementaire, ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

5. ACHAT DE TERRAIN

Lors d'une récente réunion de travail, le conseil municipal a recherché une solution pour l'agrandissement du terrain de football actuel. Une première phase consiste à acquérir le terrain jouxtant l'actuel terrain.

Après plusieurs entrevues, Monsieur le Maire et le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 933 d'une surface de 31,46 ares, sont tombés d'accord pour le rachat par la commune d'une surface d'environ 13,5 ares à l'arrière de la propriété, au prix de 170 €TTC l'are.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- valide l'achat de la parcelle au prix de 170 €TTC l'are (la surface précise sera connue après arpentage de la parcelle),
- charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour l'arpentage de la parcelle,
- charge Monsieur le Maire de solliciter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de géomètres, de notaire ainsi que le coût de la mise en place d'un grillage et d'un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 5 mètres lors de l'agrandissement du terrain de football.

Adopté à l'unanimité.

6. VENTE DU PRESBYTERE ET DE SES DEPENDANCES

Lors d'une récente réunion de travail et suite à une visite des lieux, le conseil municipal a étudié le « devenir » du presbytère. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais après discussion et compte-tenu de l'état actuel du bâtiment et des finances de la commune, il n'est pas opportun de le réhabiliter. Il est donc décidé de procéder à sa vente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches pour la vente de la propriété.

7. MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les plaques de rues actuellement en place sont pour certaines en mauvais état et nécessitent leur remplacement.

Afin de sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique régional, et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Alsace soutient et encourage les communes pour la mise en place des plaques de rues bilingues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter le principe de la mise en place des plaques de rues bilingues dans toute la commune, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- d'approuver l'acquisition des plaques de rues et leurs accessoires dans la limite d'un montant estimatif TTC de 6 500 € prévus à l'article budgétaire 2181 du budget primitif 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter diverses entreprises et à signer tout document y afférant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant contribuer au financement du projet auprès de la Région Alsace ou de tout autre organisme susceptible d'y participer.

8. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre de la restitution de la compétence de la voirie aux communes au 1^{er} janvier 2016, un fonds de concours d'un montant de 30 760,63 € reste dû à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, article 2041512 et doit être amortie dès l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 30 760,63 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017, soit :

- ✓ 2017 : 6152,63 €
- ✓ 2018 : 6152 €
- ✓ 2019 : 6152 €
- ✓ 2020 : 6152 €
- ✓ 2021 : 6152 €

Adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« **Section fonctionnement** » :

Total des recettes :		556 483,05 €
Total des dépenses :	-	462 696,46 €
↳ Excédent de fonctionnement 2015 :	+	93 786,59 €
+ Résultat antérieur reporté 2014 :	+	0,00 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	93 786,59 €

« **Section investissement** » :

Total des recettes :		565 437,84 €
Total des dépenses :	-	565 792,74 €
↳ Déficit d'investissement 2015 :	-	354,90 €
+ Solde d'exécution d'investissement 2014 :	-	12 136,38 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	11 781,48 €

Reste à réaliser :

Néant

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'**unanimité**, le compte administratif ainsi présenté.

10. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'**unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice		2015
Constatant que le compte administratif présente :		
- un excédent de fonctionnement de	93 786,59 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	
Et que le compte administratif présente :		
- un excédent d'investissement de	0,00 €	A
- un déficit d'investissement de	354,90 €	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2014	12 136,38 € B
et des restes à réaliser d'investissement	2015	0,00 € C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2016	0,00 €
ceci représente BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	0,00 €
un excédent du solde d'exécution 001 de		11 781,48 € reporté sur la ligne 001

Le conseil municipal, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
93 786,59 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	93 786,59 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
93 786,59 €	couvrir le besoin de financement	0,00 €	1068	93 786,59 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	93 786,59 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				0,00 €

Adopté à l'unanimité.

12. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les aides et dotations ne cessant de baisser, le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2016, décide d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 de 5 %, ainsi par exemple pour la taxe d'habitation le taux passe de 13,29 % à 13,95 %.

	Bases prévisionnelles 2016	Pour mémoire taux appliqués en 2015	Taux votés en 2016	Produits attendus avec augmentation de 5%
Taxe d'habitation	1 011 000,00 €	13,29 %	13,95 %	141 034,00 €
Taxe foncière (bâti)	630 200,00 €	9,07 %	9,52 %	59 995,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 300,00 €	35,20 %	36,96 %	10 829,00 €
Total	1 670 500,00 €			211 858,00 €

Adopté à l'unanimité.

13. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Football-Club (participation à l'entretien du terrain)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €

Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
Subventions exceptionnelles	2 600,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, article 6574.

ADOPTE à l'unanimité.

14. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif pour l'exercice 2016, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

☛ <u>Dépenses :</u>		571 096,59 €
☛ <u>Recettes :</u>	477 310,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 93 786,59 €	
Total :	↳	571 096,59 €

Investissement :

☛ <u>Dépenses :</u>		172 694,97 €
☛ <u>Recettes :</u>	160 913,49 €	
+ solde d'exécution d'investissement reporté 001 :	+ 11 781,48 €	
Total :	↳	172 694,97 €

Montant total du budget : **743 791,56 €**

Adopté à l'unanimité.

15. DIVERS

Commission « forêt » : M. Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt » informe le conseil municipal qu'il a reçu en compagnie de M. le Maire et M. Haehnel en date du 3 mars 2016 le garde-forestier, M. Blanc et le responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat, M. Donzé pour des éclaircissements sur le bilan financier. Un certain nombre de questions sont restées sans réponse et M. Donzé s'est engagé à fournir les explications demandées. Dans l'attente de son retour d'information, le conseil municipal sursoit à l'approbation du programme des travaux et de coupes 2016.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une demande de permis de construire déposée par Mme Audrey HOHMANN pour la construction d'une maison individuelle au 47, rue du Moulin, section D n° 191 ;
- une déclaration préalable déposée par M. et Mme Daniel HOLVECK pour la construction d'une piscine, 28 rue Finkwiller, section C n° 902, 903, 904 et 905.

Clôture de la séance à 22h00.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 17 mars 2016
--

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Denis OTT, excusé,
- M. Pascal VETTER, non excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/02/2016
3. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
4. Programmation des travaux d'accessibilité 2016 des bâtiments communaux
5. Achat de terrain
6. Vente du presbytère et de ses dépendances
7. Mise en place de plaques de rues bilingues
8. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
9. Examen et adoption du compte administratif 2015
10. Examen et adoption du compte de gestion 2015
11. Affectation du résultat
12. Fixation des taux des contributions directes
13. Fixation des subventions versées aux associations
14. Examen et adoption du budget primitif 2016
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2016

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2016 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal est avisé de la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de la part de l'Association Parents Actifs pour l'organisation d'une boum le samedi 23 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord en précisant que toute casse ou perte de vaisselle sera facturée à l'association.

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au mois de septembre 2015, la commune avait demandé un échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans. Cette demande a obtenu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées en date du 20 janvier 2016.

Lors des préparations budgétaires 2016, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 25 500 € TTC, soit 21 250,00 €HT, aux travaux d'accessibilité.

Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises de la région.

Ainsi, il est proposé de réaliser cette année, une rampe d'accès à l'église et la création d'un parking « handicapé » ainsi que la mise en place de bandes ou clous podotactiles et nez de marche contrastés sur une partie des bâtiments communaux.

Montant estimatif du coût des travaux :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter les travaux susvisés pour la mise en place d'une rampe d'accès à l'église et les aménagements podotactiles et nez de marche pour la mairie, la bibliothèque et l'église ainsi que la mise en place de contremarche contrastées sur l'escalier d'entrée de la mairie
- de fixer le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT, soit 25 482,47 €TTC

Recettes :

Autofinancement :	11 988,31 €
DETR (40 % du montant HT) :	8 494,16 €
Enveloppe parlementaire :	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR), des sénateurs par le biais de leur enveloppe parlementaire, ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

5. ACHAT DE TERRAIN

Lors d'une récente réunion de travail, le conseil municipal a recherché une solution pour l'agrandissement du terrain de football actuel. Une première phase consiste à acquérir le terrain jouxtant l'actuel terrain.

Après plusieurs entrevues, Monsieur le Maire et le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 933 d'une surface de 31,46 ares, sont tombés d'accord pour le rachat par la commune d'une surface d'environ 13,5 ares à l'arrière de la propriété, au prix de 170 €TTC l'are.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- valide l'achat de la parcelle au prix de 170 €TTC l'are (la surface précise sera connue après arpentage de la parcelle),
- charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour l'arpentage de la parcelle,
- charge Monsieur le Maire de solliciter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de géomètres, de notaire ainsi que le coût de la mise en place d'un grillage et d'un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 5 mètres lors de l'agrandissement du terrain de football.

Adopté à l'unanimité.

6. VENTE DU PRESBYTERE ET DE SES DEPENDANCES

Lors d'une récente réunion de travail et suite à une visite des lieux, le conseil municipal a étudié le « devenir » du presbytère. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais après discussion et compte-tenu de l'état actuel du bâtiment et des finances de la commune, il n'est pas opportun de le réhabiliter. Il est donc décidé de procéder à sa vente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches pour la vente de la propriété.

7. MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les plaques de rues actuellement en place sont pour certaines en mauvais état et nécessitent leur remplacement.

Afin de sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique régional, et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Alsace soutient et encourage les communes pour la mise en place des plaques de rues bilingues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter le principe de la mise en place des plaques de rues bilingues dans toute la commune, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- d'approuver l'acquisition des plaques de rues et leurs accessoires dans la limite d'un montant estimatif TTC de 6 500 € prévus à l'article budgétaire 2181 du budget primitif 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter diverses entreprises et à signer tout document y afférant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant contribuer au financement du projet auprès de la Région Alsace ou de tout autre organisme susceptible d'y participer.

8. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre de la restitution de la compétence de la voirie aux communes au 1^{er} janvier 2016, un fonds de concours d'un montant de 30 760,63 € reste dû à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, article 2041512 et doit être amortie dès l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 30 760,63 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017, soit :

- ✓ 2017 : 6152,63 €
- ✓ 2018 : 6152 €
- ✓ 2019 : 6152 €
- ✓ 2020 : 6152 €
- ✓ 2021 : 6152 €

Adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« **Section fonctionnement** » :

Total des recettes :		556 483,05 €
Total des dépenses :	-	462 696,46 €
↳ Excédent de fonctionnement 2015 :	+	93 786,59 €
+ Résultat antérieur reporté 2014 :	+	0,00 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	93 786,59 €

« **Section investissement** » :

Total des recettes :		565 437,84 €
Total des dépenses :	-	565 792,74 €
↳ Déficit d'investissement 2015 :	-	354,90 €
+ Solde d'exécution d'investissement 2014 :	-	12 136,38 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	11 781,48 €

Reste à réaliser :

Néant

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'**unanimité**, le compte administratif ainsi présenté.

10. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'**unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice		2015
Constatant que le compte administratif présente :		
- un excédent de fonctionnement de	93 786,59 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	
Et que le compte administratif présente :		
- un excédent d'investissement de	0,00 €	A
- un déficit d'investissement de	354,90 €	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2014	12 136,38 € B
et des restes à réaliser d'investissement	2015	0,00 € C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2016	0,00 €
ceci représente BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	0,00 €
un excédent du solde d'exécution 001 de		11 781,48 € reporté sur la ligne 001

Le conseil municipal, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
93 786,59 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	93 786,59 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
93 786,59 €	couvrir le besoin de financement	0,00 €	1068	93 786,59 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	93 786,59 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				0,00 €

Adopté à l'unanimité.

12. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les aides et dotations ne cessant de baisser, le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2016, décide d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 de 5 %, ainsi par exemple pour la taxe d'habitation le taux passe de 13,29 % à 13,95 %.

	Bases prévisionnelles 2016	Pour mémoire taux appliqués en 2015	Taux votés en 2016	Produits attendus avec augmentation de 5%
Taxe d'habitation	1 011 000,00 €	13,29 %	13,95 %	141 034,00 €
Taxe foncière (bâti)	630 200,00 €	9,07 %	9,52 %	59 995,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 300,00 €	35,20 %	36,96 %	10 829,00 €
Total	1 670 500,00 €			211 858,00 €

Adopté à l'unanimité.

13. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Football-Club (participation à l'entretien du terrain)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €

Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
Subventions exceptionnelles	2 600,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, article 6574.

ADOPTE à l'unanimité.

14. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif pour l'exercice 2016, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

☞ <u>Dépenses :</u>		571 096,59 €
☞ <u>Recettes :</u>	477 310,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 93 786,59 €	
Total :	↘	571 096,59 €

Investissement :

☞ <u>Dépenses :</u>		172 694,97 €
☞ <u>Recettes :</u>	160 913,49 €	
+ solde d'exécution d'investissement reporté 001 :	+ 11 781,48 €	
Total :	↘	172 694,97 €

Montant total du budget : 743 791,56 €

Adopté à l'unanimité.

15. DIVERS

Commission « forêt » : M. Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt » informe le conseil municipal qu'il a reçu en compagnie de M. le Maire et M. Haehnel en date du 3 mars 2016 le garde-forestier, M. Blanc et le responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat, M. Donzé pour des éclaircissements sur le bilan financier. Un certain nombre de questions sont restées sans réponse et M. Donzé s'est engagé à fournir les explications demandées. Dans l'attente de son retour d'information, le conseil municipal sursoit à l'approbation du programme des travaux et de coupes 2016.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une demande de permis de construire déposée par Mme Audrey HOHMANN pour la construction d'une maison individuelle au 47, rue du Moulin, section D n° 191 ;
- une déclaration préalable déposée par M. et Mme Daniel HOLVECK pour la construction d'une piscine, 28 rue Finkwiller, section C n° 902, 903, 904 et 905.

Clôture de la séance à 22h00.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 17 mars 2016
--

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Denis OTT, excusé,
- M. Pascal VETTER, non excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/02/2016
3. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
4. Programmation des travaux d'accessibilité 2016 des bâtiments communaux
5. Achat de terrain
6. Vente du presbytère et de ses dépendances
7. Mise en place de plaques de rues bilingues
8. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
9. Examen et adoption du compte administratif 2015
10. Examen et adoption du compte de gestion 2015
11. Affectation du résultat
12. Fixation des taux des contributions directes
13. Fixation des subventions versées aux associations
14. Examen et adoption du budget primitif 2016
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2016

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2016 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal est avisé de la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de la part de l'Association Parents Actifs pour l'organisation d'une boum le samedi 23 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord en précisant que toute casse ou perte de vaisselle sera facturée à l'association.

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au mois de septembre 2015, la commune avait demandé un échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans. Cette demande a obtenu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées en date du 20 janvier 2016.

Lors des préparations budgétaires 2016, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 25 500 € TTC, soit 21 250,00 €HT, aux travaux d'accessibilité.

Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises de la région.

Ainsi, il est proposé de réaliser cette année, une rampe d'accès à l'église et la création d'un parking « handicapé » ainsi que la mise en place de bandes ou clous podotactiles et nez de marche contrastés sur une partie des bâtiments communaux.

Montant estimatif du coût des travaux :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter les travaux susvisés pour la mise en place d'une rampe d'accès à l'église et les aménagements podotactiles et nez de marche pour la mairie, la bibliothèque et l'église ainsi que la mise en place de contremarche contrastées sur l'escalier d'entrée de la mairie
- de fixer le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT, soit 25 482,47 €TTC

Recettes :

Autofinancement :	11 988,31 €
DETR (40 % du montant HT) :	8 494,16 €
Enveloppe parlementaire :	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR), des sénateurs par le biais de leur enveloppe parlementaire, ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

5. ACHAT DE TERRAIN

Lors d'une récente réunion de travail, le conseil municipal a recherché une solution pour l'agrandissement du terrain de football actuel. Une première phase consiste à acquérir le terrain jouxtant l'actuel terrain.

Après plusieurs entrevues, Monsieur le Maire et le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 933 d'une surface de 31,46 ares, sont tombés d'accord pour le rachat par la commune d'une surface d'environ 13,5 ares à l'arrière de la propriété, au prix de 170 €TTC l'are.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- valide l'achat de la parcelle au prix de 170 €TTC l'are (la surface précise sera connue après arpentage de la parcelle),
- charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour l'arpentage de la parcelle,
- charge Monsieur le Maire de solliciter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de géomètres, de notaire ainsi que le coût de la mise en place d'un grillage et d'un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 5 mètres lors de l'agrandissement du terrain de football.

Adopté à l'unanimité.

6. VENTE DU PRESBYTERE ET DE SES DEPENDANCES

Lors d'une récente réunion de travail et suite à une visite des lieux, le conseil municipal a étudié le « devenir » du presbytère. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais après discussion et compte-tenu de l'état actuel du bâtiment et des finances de la commune, il n'est pas opportun de le réhabiliter. Il est donc décidé de procéder à sa vente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches pour la vente de la propriété.

7. MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les plaques de rues actuellement en place sont pour certaines en mauvais état et nécessitent leur remplacement.

Afin de sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique régional, et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Alsace soutient et encourage les communes pour la mise en place des plaques de rues bilingues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter le principe de la mise en place des plaques de rues bilingues dans toute la commune, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- d'approuver l'acquisition des plaques de rues et leurs accessoires dans la limite d'un montant estimatif TTC de 6 500 € prévus à l'article budgétaire 2181 du budget primitif 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter diverses entreprises et à signer tout document y afférant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant contribuer au financement du projet auprès de la Région Alsace ou de tout autre organisme susceptible d'y participer.

8. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre de la restitution de la compétence de la voirie aux communes au 1^{er} janvier 2016, un fonds de concours d'un montant de 30 760,63 € reste dû à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, article 2041512 et doit être amortie dès l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 30 760,63 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017, soit :

- ✓ 2017 : 6152,63 €
- ✓ 2018 : 6152 €
- ✓ 2019 : 6152 €
- ✓ 2020 : 6152 €
- ✓ 2021 : 6152 €

Adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« **Section fonctionnement** » :

Total des recettes :		556 483,05 €
Total des dépenses :	-	462 696,46 €
↳ Excédent de fonctionnement 2015 :	+	93 786,59 €
+ Résultat antérieur reporté 2014 :	+	0,00 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	93 786,59 €

« **Section investissement** » :

Total des recettes :		565 437,84 €
Total des dépenses :	-	565 792,74 €
↳ Déficit d'investissement 2015 :	-	354,90 €
+ Solde d'exécution d'investissement 2014 :	-	12 136,38 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	11 781,48 €

Reste à réaliser :

Néant

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'**unanimité**, le compte administratif ainsi présenté.

10. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'**unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice		2015
Constatant que le compte administratif présente :		
- un excédent de fonctionnement de	93 786,59 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	
Et que le compte administratif présente :		
- un excédent d'investissement de	0,00 €	A
- un déficit d'investissement de	354,90 €	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2014	12 136,38 € B
et des restes à réaliser d'investissement	2015	0,00 € C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2016	0,00 €
ceci représente BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	0,00 €
un excédent du solde d'exécution 001 de		11 781,48 € reporté sur la ligne 001

Le conseil municipal, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
93 786,59 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	93 786,59 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
93 786,59 €	couvrir le besoin de financement	0,00 €	1068	93 786,59 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	93 786,59 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				0,00 €

Adopté à l'unanimité.

12. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les aides et dotations ne cessant de baisser, le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2016, décide d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 de 5 %, ainsi par exemple pour la taxe d'habitation le taux passe de 13,29 % à 13,95 %.

	Bases prévisionnelles 2016	Pour mémoire taux appliqués en 2015	Taux votés en 2016	Produits attendus avec augmentation de 5%
Taxe d'habitation	1 011 000,00 €	13,29 %	13,95 %	141 034,00 €
Taxe foncière (bâti)	630 200,00 €	9,07 %	9,52 %	59 995,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 300,00 €	35,20 %	36,96 %	10 829,00 €
Total	1 670 500,00 €			211 858,00 €

Adopté à l'unanimité.

13. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Football-Club (participation à l'entretien du terrain)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €

Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
Subventions exceptionnelles	2 600,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, article 6574.

ADOPTE à l'unanimité.

14. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif pour l'exercice 2016, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

☞ <u>Dépenses :</u>		571 096,59 €
☞ <u>Recettes :</u>	477 310,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 93 786,59 €	
Total :	↘	571 096,59 €

Investissement :

☞ <u>Dépenses :</u>		172 694,97 €
☞ <u>Recettes :</u>	160 913,49 €	
+ solde d'exécution d'investissement reporté 001 :	+ 11 781,48 €	
Total :	↘	172 694,97 €

Montant total du budget : 743 791,56 €

Adopté à l'unanimité.

15. DIVERS

Commission « forêt » : M. Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt » informe le conseil municipal qu'il a reçu en compagnie de M. le Maire et M. Haehnel en date du 3 mars 2016 le garde-forestier, M. Blanc et le responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat, M. Donzé pour des éclaircissements sur le bilan financier. Un certain nombre de questions sont restées sans réponse et M. Donzé s'est engagé à fournir les explications demandées. Dans l'attente de son retour d'information, le conseil municipal sursoit à l'approbation du programme des travaux et de coupes 2016.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une demande de permis de construire déposée par Mme Audrey HOHMANN pour la construction d'une maison individuelle au 47, rue du Moulin, section D n° 191 ;
- une déclaration préalable déposée par M. et Mme Daniel HOLVECK pour la construction d'une piscine, 28 rue Finkwiller, section C n° 902, 903, 904 et 905.

Clôture de la séance à 22h00.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 17 mars 2016
--

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Denis OTT, excusé,
- M. Pascal VETTER, non excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/02/2016
3. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
4. Programmation des travaux d'accessibilité 2016 des bâtiments communaux
5. Achat de terrain
6. Vente du presbytère et de ses dépendances
7. Mise en place de plaques de rues bilingues
8. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
9. Examen et adoption du compte administratif 2015
10. Examen et adoption du compte de gestion 2015
11. Affectation du résultat
12. Fixation des taux des contributions directes
13. Fixation des subventions versées aux associations
14. Examen et adoption du budget primitif 2016
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2016

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2016 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal est avisé de la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de la part de l'Association Parents Actifs pour l'organisation d'une boum le samedi 23 avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord en précisant que toute casse ou perte de vaisselle sera facturée à l'association.

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au mois de septembre 2015, la commune avait demandé un échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans. Cette demande a obtenu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées en date du 20 janvier 2016.

Lors des préparations budgétaires 2016, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 25 500 € TTC, soit 21 250,00 €HT, aux travaux d'accessibilité.

Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises de la région.

Ainsi, il est proposé de réaliser cette année, une rampe d'accès à l'église et la création d'un parking « handicapé » ainsi que la mise en place de bandes ou clous podotactiles et nez de marche contrastés sur une partie des bâtiments communaux.

Montant estimatif du coût des travaux :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter les travaux susvisés pour la mise en place d'une rampe d'accès à l'église et les aménagements podotactiles et nez de marche pour la mairie, la bibliothèque et l'église ainsi que la mise en place de contremarche contrastées sur l'escalier d'entrée de la mairie
- de fixer le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses :

Rampe d'accès :	16 969,39 €HT
Aménagements podotactiles et contremarches :	<u>4 266,00 €HT</u>
TOTAL :	21 235,39 €HT, soit 25 482,47 €TTC

Recettes :

Autofinancement :	11 988,31 €
DETR (40 % du montant HT) :	8 494,16 €
Enveloppe parlementaire :	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat (DETR), des sénateurs par le biais de leur enveloppe parlementaire, ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

5. ACHAT DE TERRAIN

Lors d'une récente réunion de travail, le conseil municipal a recherché une solution pour l'agrandissement du terrain de football actuel. Une première phase consiste à acquérir le terrain jouxtant l'actuel terrain.

Après plusieurs entrevues, Monsieur le Maire et le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 933 d'une surface de 31,46 ares, sont tombés d'accord pour le rachat par la commune d'une surface d'environ 13,5 ares à l'arrière de la propriété, au prix de 170 €TTC l'are.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- valide l'achat de la parcelle au prix de 170 €TTC l'are (la surface précise sera connue après arpentage de la parcelle),
- charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour l'arpentage de la parcelle,
- charge Monsieur le Maire de solliciter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de géomètres, de notaire ainsi que le coût de la mise en place d'un grillage et d'un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 5 mètres lors de l'agrandissement du terrain de football.

Adopté à l'unanimité.

6. VENTE DU PRESBYTERE ET DE SES DEPENDANCES

Lors d'une récente réunion de travail et suite à une visite des lieux, le conseil municipal a étudié le « devenir » du presbytère. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais après discussion et compte-tenu de l'état actuel du bâtiment et des finances de la commune, il n'est pas opportun de le réhabiliter. Il est donc décidé de procéder à sa vente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches pour la vente de la propriété.

7. MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les plaques de rues actuellement en place sont pour certaines en mauvais état et nécessitent leur remplacement.

Afin de sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique régional, et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Alsace soutient et encourage les communes pour la mise en place des plaques de rues bilingues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter le principe de la mise en place des plaques de rues bilingues dans toute la commune, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- d'approuver l'acquisition des plaques de rues et leurs accessoires dans la limite d'un montant estimatif TTC de 6 500 € prévus à l'article budgétaire 2181 du budget primitif 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter diverses entreprises et à signer tout document y afférant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant contribuer au financement du projet auprès de la Région Alsace ou de tout autre organisme susceptible d'y participer.

8. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre de la restitution de la compétence de la voirie aux communes au 1^{er} janvier 2016, un fonds de concours d'un montant de 30 760,63 € reste dû à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, article 2041512 et doit être amortie dès l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 30 760,63 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017, soit :

- ✓ 2017 : 6152,63 €
- ✓ 2018 : 6152 €
- ✓ 2019 : 6152 €
- ✓ 2020 : 6152 €
- ✓ 2021 : 6152 €

Adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« **Section fonctionnement** » :

Total des recettes :		556 483,05 €
Total des dépenses :	-	462 696,46 €
↳ Excédent de fonctionnement 2015 :	+	93 786,59 €
+ Résultat antérieur reporté 2014 :	+	0,00 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	93 786,59 €

« **Section investissement** » :

Total des recettes :		565 437,84 €
Total des dépenses :	-	565 792,74 €
↳ Déficit d'investissement 2015 :	-	354,90 €
+ Solde d'exécution d'investissement 2014 :	-	12 136,38 €
↳ Résultat de clôture 2015 :	+	11 781,48 €

Reste à réaliser :

Néant

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'**unanimité**, le compte administratif ainsi présenté.

10. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'**unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice		2015
Constatant que le compte administratif présente :		
- un excédent de fonctionnement de	93 786,59 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	
Et que le compte administratif présente :		
- un excédent d'investissement de	0,00 €	A
- un déficit d'investissement de	354,90 €	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2014	12 136,38 € B
et des restes à réaliser d'investissement	2015	0,00 € C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2016	0,00 €
ceci représente BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	0,00 €
un excédent du solde d'exécution 001 de		11 781,48 € reporté sur la ligne 001

Le conseil municipal, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
93 786,59 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	93 786,59 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
93 786,59 €	couvrir le besoin de financement	0,00 €	1068	93 786,59 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	93 786,59 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119	
Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de				
ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de				
ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :				0,00 €

Adopté à l'unanimité.

12. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les aides et dotations ne cessant de baisser, le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de la réunion préparatoire du budget primitif 2016, décide d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 de 5 %, ainsi par exemple pour la taxe d'habitation le taux passe de 13,29 % à 13,95 %.

	Bases prévisionnelles 2016	Pour mémoire taux appliqués en 2015	Taux votés en 2016	Produits attendus avec augmentation de 5%
Taxe d'habitation	1 011 000,00 €	13,29 %	13,95 %	141 034,00 €
Taxe foncière (bâti)	630 200,00 €	9,07 %	9,52 %	59 995,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 300,00 €	35,20 %	36,96 %	10 829,00 €
Total	1 670 500,00 €			211 858,00 €

Adopté à l'unanimité.

13. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Football-Club (participation à l'entretien du terrain)	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €

Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
Subventions exceptionnelles	2 600,00 €
TOTAL	4 000,00 €

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, article 6574.

ADOPTE à l'unanimité.

14. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif pour l'exercice 2016, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

☛ <u>Dépenses :</u>		571 096,59 €
☛ <u>Recettes :</u>	477 310,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 93 786,59 €	
Total :	↳	571 096,59 €

Investissement :

☛ <u>Dépenses :</u>		172 694,97 €
☛ <u>Recettes :</u>	160 913,49 €	
+ solde d'exécution d'investissement reporté 001 :	+ 11 781,48 €	
Total :	↳	172 694,97 €

Montant total du budget : **743 791,56 €**

Adopté à l'unanimité.

15. DIVERS

Commission « forêt » : M. Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt » informe le conseil municipal qu'il a reçu en compagnie de M. le Maire et M. Haehnel en date du 3 mars 2016 le garde-forestier, M. Blanc et le responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat, M. Donzé pour des éclaircissements sur le bilan financier. Un certain nombre de questions sont restées sans réponse et M. Donzé s'est engagé à fournir les explications demandées. Dans l'attente de son retour d'information, le conseil municipal sursoit à l'approbation du programme des travaux et de coupes 2016.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une demande de permis de construire déposée par Mme Audrey HOHMANN pour la construction d'une maison individuelle au 47, rue du Moulin, section D n° 191 ;
- une déclaration préalable déposée par M. et Mme Daniel HOLVECK pour la construction d'une piscine, 28 rue Finkwiller, section C n° 902, 903, 904 et 905.

Clôture de la séance à 22h00.